



UN COURT HISTORIQUE

Le "SOUVENIR FRANCAIS" a été créé en 1887 par un Alsacien Monsieur NIESSEN, dans le but d'entretenir les sépultures des "MORTS pour la FRANCE". Cet Alsacien songeait d'abord, à ce moment, aux morts de 1870-71 et à la nécessité de maintenir le souvenir de la Patrie en Alsace-Lorraine et celui de l'Alsace-Lorraine en France il y réussit.

Le "SOUVENIR FRANCAIS" s'occupe des tombes de ceux qui reposaient sur le sol national, du tombeau de WATERLOO, des sépultures des marins tombés aux PESCADORES, à l'île de CABRERA. Il éleva de nombreux monuments commémoratifs.

Le Comité de METZ du "SOUVENIR FRANCAIS" réussit à faire élever et inaugurer solennellement à NOISSEVILLE, aux environs de METZ, le 8 Octobre 1908 un monument "aux soldats français tombés glorieusement au Champ d'Honneur".

En 1912 une délégation du "SOUVENIR FRANCAIS" de MOSCOU inaugura solennellement un monument élevé par souscription nationale aux "MORTS de la Grande Armée" tombés en 1812, en particulier aux héros de la bataille de la MOSKOWA.

La guerre de 1914-1918 accrût - hélas - la tâche de notre Association et il faut rappeler ici les chiffres de 1918 : 1.700.000 MORTS au Champ d'Honneur ou décédés dans les hôpitaux des suites de leurs blessures.

La guerre de 1939-1945, l'Indochine, l'Algérie ouvrent de nouvelles tombes et le "SOUVENIR FRANCAIS" continue son oeuvre matérielle, manifestation tangible de notre reconnaissance envers tous ceux qui sont morts pour que la FRANCE vive.

QUELQUES REFLEXIONS

Au lendemain des guerres, les survivants se rassemblent dans les Associations. Ils élèvent des Monuments à la Mémoire de leurs camarades disparus, ils les entretiennent avec ferveur. Ils organisent des pèlerinages.

Mais, mortels, ils disparaîtront un jour ou l'autre...

Qui, alors, s'occupera de ces Monuments, sinon le "SOUVENIR FRANCAIS".

De nombreuses oeuvres s'occupent, à juste titre des vivants aux prises avec l'adversité. Le "SOUVENIR FRANCAIS" est S E U L à s'occuper des M O R T S tombés sous les plis du drapeau.

QUELQUES PRECISIONS

I

L'Etat entretient les tombes des "MORTS" pour la FRANCE" dont les corps n'ont pas été rendus aux familles.

Ces sépultures se trouvent

- a) dans des cimetières nationaux ; l'Etat s'en occupe directement.
- b) dans les carrés militaires des cimetières communaux l'Etat alloue alors une subvention annuelle (4 F) soit aux municipalités, soit au "SOUVENIR FRANCAIS" (quand les municipalités se désistent en sa faveur)
Le "SOUVENIR FRANCAIS" entretient 70.000 tombes de cette catégorie.

II

En ce qui concerne les militaires "MORTS pour la FRANCE" dont les corps ont été restitués aux familles, l'Etat se trouve légalement dégagé de tout entretien. Les familles doivent s'en charger.

Or, du fait de la disparition des familles de nombreuses tombes de cette catégorie se trouvent abandonnées. Leur nombre augmente chaque année. Il est déjà de plus de 300.000.

Le "SOUVENIR FRANCAIS" ne pouvant laisser de telles sépultures à l'abandon, en entretient plus de 200.000 sans aucune subvention de l'Etat.

III

Pratiquement dans les Alpes-Maritimes, le "SOUVENIR FRANCAIS" entretient de 6 à 7.000 tombes. Ci-dessous les chiffres des villes :

NICE.....	2.060
MENTON.....	1.200
CANNES.....	600
ANTIBES.....	350

Antibes



Avant
la venue
du
Souverain
Français



Après

Antibes



Cannes



Canne



Menton



Meuton



"Un tirailleur du Pacifique"

Nice



Nice



C O N C L U S I O N

V E N E Z nous aider

A D H E R E Z au " SOUVENIR FRANCAIS "

Les cotisations sont modiques

Membre ADHERENT 1 Franc

Membre BIENFAITEUR 10 Francs

ADRESSEZ VOUS A :